

**PROJET D'AMENAGEMENT
STRATEGIQUE (PAS)
DU PAYS DE PONTIVY**



SOMMAIRE

CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRAtégique	3
Clés de lecture du PAS.....	3
1.1. S'APPUYER SUR DES BASSINS DE VIE FONCTIONNELS POUR UN MAILLAGE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	3
Positionnement du territoire	4
AXE 1. AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE SELON UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ QUI ALLIE BIEN-ÊTRE ET FONCTIONNALITÉ	
1.1. S'APPUYER SUR DES BASSINS DE VIE FONCTIONNELS POUR UN MAILLAGE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	7
1.2 APPUYER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU SCOT SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE LISIBLE ET ADPATÉE AUX SPECIFICITÉS DU TERRITOIRE.....	10
1.3. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ATTRACTIVE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DE LA POPULATION.....	11
1.4. ORGANISER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET OFFRIR DES SOLUTIONS DURABLES.....	13
1.5. PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET A LA QUALITÉ DE VIE ET DES PAYSAGES LOCAUX	15
AXE 2 : CONSOLIDER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE ET DIVERSIFIER LES SECTEURS POUR UNE OFFRE D'EMPLOIS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE.....	19
2.1. ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION AU SEIN DU TISSU ÉCONOMIQUE DU PAYS DE PONTIVY	21

2.2. SOUTENIR LES SECTEURS PRIMAIRES PRODUCTIFS ET DURABLES EN RÉPONSE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	25
2.3. AMÉNAGER QUALITATIVEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES EN CONCILIANTE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES, DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TRANSITION SOCIÉTALE.....	28
2.4. DYNAMISER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ARTISANALE DU TERRITOIRE	29
2.5 DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE	31
AXE 3 : PROMOUVOIR UNE IDENTITÉ TERRITORIALE DURABLE ET RÉSILIENTE ; LA PROTECTION ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME GARANTES DE LA QUALITÉ DE VIE	33
3.1 VALORISER DES SOLS VIVANTS ET ADAPTER UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NAF	35
3.2 S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME SUPPORT D'ADAPTATION AU CHANGEMENT climatique	36
3.3 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU EN ADOPTANT UN AMÉNAGEMENT DURABLE QUI PREND EN COMPTE LES CAPACITÉS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES ET FUTURES DU TERRITOIRES	40

Crédits photos : ©Yohann Hamonic ; @Alexandre Lamoureux

CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Le détail des compétences propres du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT et sa place au sein de l'ensemble du schéma sont décrits à l'article L.141-3 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

Le PAS revêt une importance cruciale dans le processus d'élaboration du SCoT car il constitue le document politique central du projet, fournissant une perspective spatiale et temporelle jusqu'à l'horizon vingt ans. Cette projection stratégique permet d'exprimer une vision et une ambition spécifique pour le territoire, justifiant les politiques publiques visant à faciliter l'aménagement et à renforcer l'attractivité du Pays de Pontivy.

Bien que ce document fondateur ne soit pas directement opposable, il trace la ligne directrice que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) suivra. À ce titre, le PAS forme la base des objectifs détaillés et opposables aux documents d'urbanisme locaux que le DOO précisera.

CLÉS DE LECTURE DU PAS

Le présent document s'organise de la façon suivante :

- 3 grands axes qui forment le positionnement du territoire

AXE 1. AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE SELON UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ QUI ALLIE BIEN-ÊTRE ET FONCTIONNALITÉ

Le contexte des enjeux liés à l'objectif du PAS

- Des sous-axes qui détaillent les objectifs du PAS pour le développement du territoire

1.1. S'APPUYER SUR DES BASSINS DE VIE FONCTIONNELS POUR UN MAILLAGE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- Des projets sont parfois mentionnés sous forme de liste. Ces listes sont non-exhaustives, elles n'ont pas vocation à énumérer l'ensemble des projets qui se rattachent aux thématiques abordées, mais plutôt à indiquer des projets en cours et/ou prévus au moment de la rédaction de ce document qui permettent d'illustrer/de justifier de manière concrète et territorialisée la volonté des élus. Les projets énumérés dans ces listes peuvent être amenés à évoluer et changer, ces listes ne contraignent en rien les élus.
- La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :
 - Rénovation d'équipement
 - Construction d'écoles et d'un restaurant scolaire
 - Etc.

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

Le projet d'aménagement stratégique du pays de Pontivy affirme la volonté d'un développement au service de la performance environnementale, sociale, solidaire et économique.

En **2045**, c'est un Pays de Pontivy qui a renforcé son attractivité en réponse aux besoins locaux en emploi et services

En **2045**, c'est un territoire inscrit dans la durabilité environnementale avec une réduction de la consommation d'espace pour tendre vers 0 en 2050. La qualité architecturale est de mise, la densité est acceptée par une ingénierie de l'urbanisme au service du bien-vivre ensemble

En **2045**, c'est un Pays de Pontivy performant dans les transitions sociétales et qui a su maintenir la vitalité et le lien social de chaque habitant du pays de Pontivy afin qu'il se sente bien : un logement pour tous et abordable pour chacun, des mobilités adaptées et un bien-être acquis qui n'est pas à remettre en question

En **2045**, c'est un Pays de Pontivy qui n'a pas perdu de ses spécificités, qui garde ses typicités et son hétérogénéité, ses territoires et ses valeurs

En **2045**, c'est un Pays de Pontivy qui a su prendre le virage de l'innovation et de l'économie verte et durable ancrée l'innovation. Le tourisme autrement, écoresponsable et soucieux de la mise en valeur du patrimoine historique et architectural, s'est développé.

Dans ce cadre, le positionnement du territoire est :

- **AXE 1 : Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre de vie de qualité qui allie bien-être et fonctionnalité**

L'Axe 1 du SCOT du Pays de Pontivy vise à renforcer l'attractivité du territoire en combinant bien-être et fonctionnalité dans le cadre de vie. En 2045, le Pays de Pontivy sera un exemple de proximité, intégrant les spécificités locales, réduisant la dépendance à l'automobile et développant des infrastructures permettant de vivre et travailler en proximité.

L'objectif est de maintenir un développement durable et attractif, en s'appuyant sur des partenariats avec les territoires voisins. Les actions prioritaires incluent le soutien des bassins de vie fonctionnels, le développement de logements diversifiés, l'amélioration de la mobilité durable, la promotion de l'urbanisme favorable au bien-être, et la gestion des risques environnementaux.

Des projets concrets, comme la rénovation d'équipements et la création de pôles de santé, sont soutenus pour illustrer ces objectifs. L'ensemble des mesures vise à assurer une croissance démographique équilibrée, en renforçant l'attractivité économique et en promouvant la cohésion sociale et la qualité de vie.

- **AXE 2 : Consolider les atouts économiques du territoire et diversifier les secteurs pour une offre d'emplois dynamique et attractive**

L'Axe 2 du SCOT du Pays de Pontivy vise à consolider les atouts économiques du territoire tout en diversifiant les secteurs pour créer une offre d'emplois dynamique et attractive.

Le Pays de Pontivy bénéficie d'une agriculture diversifiée et d'un secteur agroalimentaire robuste, avec une forte présence industrielle dans la métallurgie, la mécanique et la plasturgie.

Le territoire encourage l'innovation et l'entrepreneuriat en soutenant les startups et les PME, et en favorisant les initiatives écologiques et énergétiques. Le tourisme vert et culturel joue un rôle croissant dans l'économie locale, attirant les visiteurs grâce à ses paysages pittoresques et son patrimoine culturel riche.

Les objectifs incluent l'accompagnement de la diversification économique, le soutien aux secteurs primaires durables, l'aménagement qualitatif des espaces économiques, la dynamisation de l'attractivité commerciale et artisanale, et le développement du potentiel économique touristique. Des projets spécifiques soutiennent ces objectifs, comme la création de pôles de santé, l'aménagement de zones d'activités, et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

- **AXE 3 : Promouvoir une identité territoriale durable et résiliente ; la protection et valorisation de l'environnement comme garantes de la qualité de vie**

L'Axe 3 du SCOT du Pays de Pontivy vise à promouvoir une identité territoriale durable et résiliente en valorisant et en protégeant l'environnement pour garantir la qualité de vie.

Le territoire bénéficie d'une ressource en eau et d'un réseau hydrographique dense, essentiel pour la biodiversité et l'agriculture locale. Il existe également une diversité de milieux naturels contribuant à la réduction des pollutions et à l'amélioration de la qualité de l'air. Toutefois, la qualité de l'eau reste un défi dans certains secteurs. Les opportunités incluent la valorisation des espaces forestiers et prairiaux pour améliorer la qualité de l'eau et le développement de solutions basées sur la nature pour atténuer les impacts environnementaux et améliorer la santé publique. Les menaces principales sont la raréfaction des ressources en eau due au changement climatique, la fragilité des écosystèmes locaux et la précarité énergétique.

Les objectifs incluent la valorisation des sols vivants, le soutien de la trame verte et bleue comme support d'adaptation au changement climatique, et la promotion d'un aménagement durable respectant les capacités environnementales actuelles et futures du territoire.

La réduction de la consommation d'espace fait partie d'un fil conducteur sur lequel se base le projet du SCOT du Pays de Pontivy. Les projets soutenus par les élus locaux visent à illustrer ces objectifs en mettant en valeur les ressources naturelles, en réduisant la consommation d'espaces naturels agricoles et en intégrant des solutions fondées sur la nature dans l'urbanisme.



AXE 1. AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE SELON UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ QUI ALLIE BIEN-ETRE ET FONCTIONNALITÉ

Assurer la durabilité du développement au sein du Pays de Pontivy ne doit pas impliquer de le ralentir, mais plutôt de l'ancrer dans la durabilité et ainsi accroître son attractivité authentique et spécifique. Elle est évaluée au-delà des aspects quantitatifs par des aspects qualitatifs en cohérence avec les capacités du territoire. Cela implique également une présence renforcée et une capacité importante à créer des synergies, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques avec d'autres territoires notamment ceux adjacents partageant ainsi des enjeux et des intérêts communs.

Les objectifs de l'axe 1 sont les suivants :

- 1.1. S'APPUYER SUR DES BASSINS DE VIE FONCTIONNELS POUR UN MAILLAGE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**
- 1.2. APPUYER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU SCOT SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE LISIBLE ET ADAPTÉE AUX SPECIFICITÉS DU TERRITOIRE**
- 1.3. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ATTRACTIVE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DE LA POPULATION**
- 1.4. ORGANISER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET OFFRIR DES SOLUTIONS DURABLES**
- 1.5. PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET A LA QUALITÉ DE VIE ET DES PAYSAGES LOCAUX**

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui a fait de la proximité le pilier central de son modèle d'aménagement et de développement.

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui a affirmé son armature urbaine et qui, grâce à la finesse de ses tonalités, a pu prendre en compte et mettre en scène l'ensemble des spécificités du territoire

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui a affirmé ses centralités, fait face aux pressions rétro-littorales

En 2045 c'est un Pays de Pontivy qui a intégré les bonnes échelles territoriales et s'allier en coopérations avec les territoires voisins

En 2045, c'est un territoire de Pontivy qui a réduit la part des mobilités contraintes, qui a réduit, là où c'est possible, la part de l'automobile dans les déplacements, qui a développé des modes d'aménagement et notamment des formes urbaines permettant de vivre, travailler, se former et consommer en plus grande proximité.

En 2045, c'est un Pays de Pontivy social et solidaire où il fait bon vivre et où la population y est heureuse

1.1. S'APPUYER SUR DES BASSINS DE VIE FONCTIONNELS POUR UN MAILLAGE EN SERVICES ET EQUIPEMENTS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le territoire se distingue par une importance d'équipements de qualité intermédiaire et supérieure, notamment concentrés autour de Pontivy et Locminé, ce qui leur confère un rayonnement significatif au sein de leurs bassins de vie respectifs. Cette offre d'équipements est proportionnelle à la taille et à la démographie du territoire, avec une présence notable d'équipements d'enseignement comparativement plus élevée que les moyennes nationale, régionale et départementale.

Malgré cette richesse, le territoire présente des inégalités dans la répartition de certains types d'équipements, notamment la santé, le numérique / la téléphonie et le tourisme. L'accès au numérique / réseaux mobiles reste inégal entre les communes, et la capacité d'accueil touristique, principalement concentrée à Pontivy, est jugée insuffisante.

Une population résidente stable offre un potentiel pour des activités économiques et culturelles régulières, bénéficiant ainsi de l'engagement quotidien des habitants.

L'hétérogénéité dans la répartition des services essentiels, comme la santé et l'accès numérique / au réseau mobile, peut décourager l'installation de nouveaux résidents. Une offre plus équilibrée ou un accès amélioré, peut-être par un service de transport optimisé, est crucial.

L'offre en éducation pour les jeunes enfants et les formations professionnalisantes doit être étoffée pour retenir la jeunesse locale et attirer de nouveaux résidents, notamment des jeunes parents et des actifs. De plus, une meilleure offre en équipements de loisir, sport et culture est nécessaire pour rendre le territoire plus attrayant pour une population dynamique.

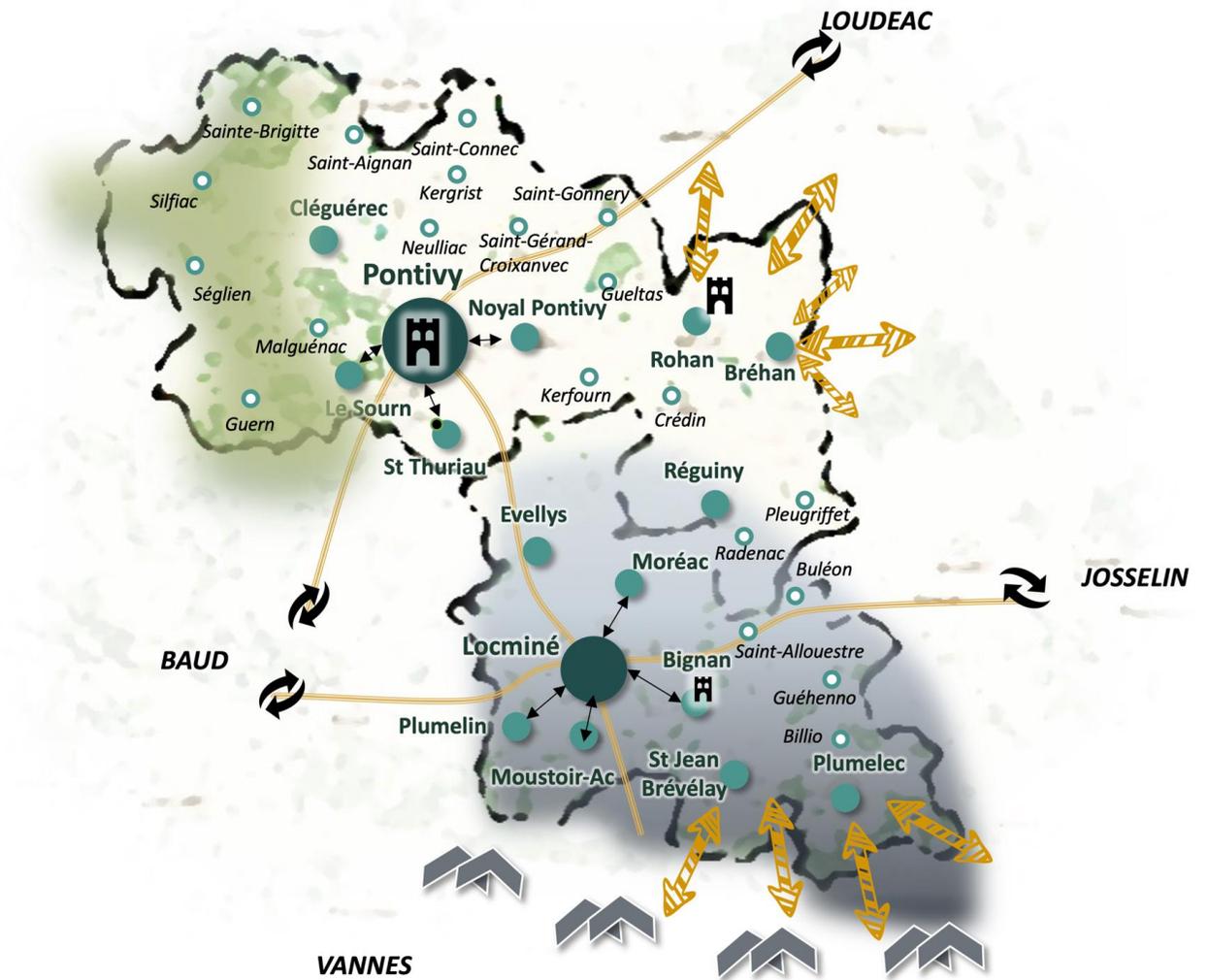
L'objectif est de s'appuyer sur les bassins de vie fonctionnel afin de garantir une répartition équilibrée des services et des équipements sur l'ensemble du territoire afin de préserver l'authenticité du territoire.

Il ne s'agit pas de remettre en question l'existant mais d'affiner les objectifs au regard des pressions, des nouvelles attentes et des accroches extérieures. C'est la raison pour laquelle l'approche de l'armature urbaine est double à travers la réaffirmation et le soutien des polarités existantes et à travers une approche de tonalité c'est-à-dire prendre en compte les mutations et les nouvelles attentes spatialisées.

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Rénovation d'équipement
- Construction d'écoles et d'un restaurant scolaire
- Réhabilitation de bâtiments pour la création de maisons d'assistantes maternelles ou de garderies
- Réhabilitation de maisons vacantes, de commerces, tiers-lieux et logements
- Etc.

ARMATURE URBAINE DU PAYS DE PONTIVY



RÉAFFIRMER LES POLARITÉS

La stratégie s'appuie sur l'armature territoriale suivante :

- **Renforcer les pôles majeurs de Pontivy et de Locminé** : créer des centres urbains dynamiques en améliorant les infrastructures résidentielles, commerciales et de services-équipement dans les principaux pôles urbains. Les secteurs économiques pouvant réinvestir du bâti sans porter atteinte à l'offre de logement dans les centres bourgs sont invités à le mobiliser
- **Promouvoir les pôles de proximité de Cléguérec, Le Sourn Noyal-Pontivy, Saint-Thuriau, Rohan, Bréhan, Évellys, Réguiny, Moréac, Bignan, Plumelin, Moustoir-Ac, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec** : encourager le développement des pôles de proximité pour répondre aux besoins de proximité des habitants (services / commerce à fréquence d'utilisation quotidienne voir hebdomadaires), en favorisant une répartition équilibrée des services et des équipements sur l'ensemble du territoire et en favorisant des accroches pour les communes rurales
- **Soutenir la vitalité des communes rurales** : a minima maintenir la population locale dans les zones rurales en favorisant le lien social et soutenant les initiatives visant à renforcer le bien-être et la qualité de vie de la population

PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITÉS QUI CARACTERISENT LES SECTEURS DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR DES TONALITÉS

Complémentarité avec les pôles majeurs de Pontivy et de Locminé : rechercher et appuyer la complémentarité structurelle, de logements, de services et d'équipements pour les communes pôles de proximité qui fonctionne en lien avec les pôles principaux.

- **Pressions foncières rétro-littorale au Sud** : adapter l'aménagement et l'urbanisme du territoire aux pressions rétro littorale au Sud
- **Accroche extérieure au Sud et à l'Est notamment** : renforcer la cohésion extraterritoriale avec les communes indiquées
- **Cœur développement durable** : développer et permettre un aménagement durable alternatif dans un esprit d'aménagement écoresponsable appuyé, affirmé et développé répondant à la fois à l'offre de logement en résidence principale mais également à l'offre de logement en résidence secondaire
- **Historique** : Répondre aux besoins touristiques et à la préservation du patrimoine pour les secteurs ayant une tonalité historique importante

Les niveaux de polarités permettre d'attacher à chaque type de pôles des objectifs précis dans le cadre de l'armature territoriale (services et équipements, logements, mobilités, emplois, etc.). Dans le cadre du DOO, des objectifs chiffrés différents seront attachés aux communes, notamment en fonction de leurs niveaux de polarités, ceux-ci toucheront à l'accueil de population, à la construction de logement, à la densité moyenne, à la consommation d'espace, etc.

Les tonalités de cette armature servent à ajouter un niveau de détails. Elles ont vocation à affiner et territorialiser d'avantage l'armature pour faire transparaître les spécificités variées qui composent le Pays de Pontivy. Ces tonalités se voient attacher des objectifs différents en fonction en termes notamment d'aménagement territorial, de politique touristique, de développement durable, etc. Dans le cadre du DOO ces tonalités permettront d'ajouter un niveau de détail à la répartition des objectifs chiffrés. Elles seront prises en compte sur les questions d'accueil de population, de densité, de résidences secondaires, etc.

1.2 APPUYER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DU SCOT SUR UNE ARMATURE TERRITORIALE LISIBLE ET ADAPTÉE AUX SPECIFICITÉS DU TERRITOIRE

Le territoire bénéficie d'un solde migratoire positif, ce qui est notable. Cela signifie que le Pays de Pontivy continue d'attirer de nouveaux résidents, ce facteur est crucial pour maintenir sa dynamique démographique.

Toutefois, le solde naturel du territoire reste négatif depuis 2014, indiquant que les décès y surpassent les naissances. De plus, la structure démographique révèle un déséquilibre avec 28% de la population âgée de plus de 60 ans, entraînant une sous-représentation des jeunes adultes et des actifs, particulièrement dans la tranche des 20-44 ans.

Le caractère attractif du territoire offre une opportunité de croissance et de revitalisation. En capitalisant sur son solde migratoire favorable, il est possible de redynamiser l'économie et d'améliorer la qualité de vie en attirant une population plus jeune et active.

L'augmentation de l'indice de vieillesse, qui dépasse la moyenne nationale depuis 1968, accentue le déséquilibre démographique. Cette situation peut limiter le développement économique du territoire et augmenter la proportion de retraités, ce qui pourrait restreindre la capacité d'innovation et de renouvellement de la population active.

La stratégie est de maintenir un solde migratoire positif via la promotion de l'attractivité du territoire à travers l'amélioration de l'offre de logements, d'équipements, de services, de transports, d'opportunités de formation et d'emploi, afin de soutenir la croissance démographique et potentiellement inverser le solde naturel négatif à long terme.

Cette stratégie démographique se veut équilibrée et tient compte à la fois des défis liés à une population vieillissante et des opportunités de croissance par l'accueil de nouveaux résidents, essentiel pour la vitalité et la durabilité à long terme du Pays de Pontivy.

L'objectif est d'appuyer le développement territorial sur un taux de croissance légèrement supérieur à la période passée, soit +0,4 % par an pour la période 2025-2045.

Le projet proposé se déroule jusqu'en 2045 et se structure autour de deux objectifs de façon concomitante :

- Renforcer la réponse aux besoins de la population et des entreprises déjà présentes sur le territoire (en termes de logements, mobilité, services...)
- Appuyer son attractivité démographique en réponse à plusieurs facteurs alliant ceux propulsés par le territoire lui-même (Territoires d'industrie, économie durable,) et ceux soumis par les pressions littorales (problèmes de logements, ralentissement des objectifs de croissance en raison du contexte environnemental (risques))

En réponse à ces deux objectifs, le SCoT du Pays de Pontivy s'inscrit dans une croissance démographique de l'ordre de 0,4 % par an. La répartition de l'accueil de cette croissance se base sur un développement urbain orchestré par l'armature territoriale et s'articule avec les autres objectifs du SCoT (transition écologique, économique, sociale...).

La production de logements sera déclinée dans le document d'orientation et d'objectifs en fonction de l'armature territoriale et du positionnement sur le territoire au regard des tonalités identifiées. Cette production fera écho à l'objectif de la réduction de la consommation d'espace portée par le SCoT.

1.3. DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ATTRACTIVE PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DE LA POPULATION

Un des principaux avantages réside dans la prédominance et la légère augmentation des résidences principales, qui représentent 85% du parc résidentiel, un chiffre supérieur à la moyenne nationale. Cela témoigne d'une stabilité résidentielle favorable. En outre, la diminution du nombre de résidences secondaires et de logements vacants depuis 1990 indique une tendance positive vers une meilleure utilisation du parc immobilier existant.

Cependant, le territoire fait face à une offre insuffisante de petits logements, avec seulement 13% des logements comptant deux pièces ou moins. De plus, les équipements spécifiques pour des populations vulnérables sont principalement concentrés à Pontivy, ce qui limite l'accès pour ceux résidant en dehors de cette zone.

Le fort taux de résidences principales offre une base solide pour renforcer la participation des habitants aux activités économiques et culturelles, soutenant ainsi la vitalité du territoire.

Cependant, le manque de diversité dans les types de logements pose un risque pour les populations plus fragiles, qui peinent à trouver des logements adaptés à leurs besoins. De plus, la prédominance de logements anciens et de grande taille présente des défis pour les transitions environnementale et énergétique.

L'objectif est de pouvoir offrir un logement à chaque habitant du Pays de Pontivy, quel que soit son âge, son parcours de vie, ses besoins actuels et à venir. L'offre de logement ne peut pas être décorrélée d'une nouvelle façon d'urbaniser se basant sur l'aspect qualitatif alliant densité acceptable, densité qualitative sur couture et forme urbaine respectant le patrimoine local

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Démolition, reconstruction, rénovation et réhabilitation de logements sociaux
- Habitat d'avenir, social et écologique - habitat léger
- Projets logements collectifs accueil d'actifs
- Equipements relatifs aux obligations du schéma départemental
- Etc.

Pour s'adapter aux différentes étapes de la vie des résidents et renforcer l'attractivité du territoire, il est essentiel de varier les formes, les tailles et les typologies de logements. Cette diversité permettra d'accueillir des profils variés tels que les jeunes actifs, les familles et les cadres, répondant ainsi aux besoins spécifiques de chaque groupe. Il s'agit de :

- Proposer une variété de types de logements pour répondre aux différents besoins et préférences. Cela peut inclure des appartements de différentes tailles, des maisons individuelles, des maisons groupées, des logements intergénérationnels, des logements abordables, des logements écologiques, etc.
- Promouvoir de nouvelles formes urbaines générant des logements de qualité qui offrent des options de vie confortables et esthétiquement agréables, tout en optimisant l'utilisation de l'espace urbain (maisons groupées, superposées, petits collectifs...)
- Trouver des solutions pour permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile. Cela peut inclure le développement de

SCoT DU PAYS DE PONTIVY – PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

logements innovants et intergénérationnels qui favorisent l'autonomie et le bien-être.

- Proposer des logements financièrement accessibles à chacun nécessitant la recherche de partenariats avec des organismes sociaux des investisseurs privés ou des organisations à but non lucratif pour développer des logements abordables et des programmes d'aide au logement.
- Étendre la diversification des logements pour retrouver un équilibre territorial
- Permettre des solutions d'habitats alternatifs dans le cadre de projet éco-durable notamment au sein de la tonalité « cœur de développement durable ». Ces solutions d'habitats alternatifs doivent être minutieusement accompagnées et ne doivent pas répondre à un besoin d'urgence de logement au risque de créer de la précarité dans certaines situations.

Également, le projet d'aménagement stratégique porte la volonté de promouvoir le renouvellement urbain, la réhabilitation du parc de logements et agir sur la vacance immobilière :

- Le renouvellement urbain et la réhabilitation des logements parfois anciens et dégradés sont cruciaux. Cela comprend un accompagnement efficace de la transition énergétique des logements pour améliorer leur efficacité et réduire l'empreinte écologique.
- Agir sur la vacance immobilière nécessite une meilleure connaissance des situations et des leviers d'action disponibles. Cela permettra de revitaliser les espaces inutilisés et de les rendre bénéfiques pour la communauté.
- Intégrer les enjeux de la rénovation énergétique et l'adaptation des bâtis anciens et vacants aux standards modernes de confort et d'habitabilité.

La stratégie d'adaptation des logements aux besoins spécifiques suivra les principes suivants :

- Jeunes actifs : proposer des logements clés en main, de taille adaptée, situés en centre-ville avec un accès facile aux différents modes de mobilité.
- Personnes âgées : offrir des logements ergonomiques, situés à proximité des commerces, services et équipements pour faciliter le quotidien et maintenir l'indépendance.
- Ménages fragiles : offrir des logements de qualité qui réduisent la précarité énergétique et de mobilité, renforçant ainsi leur stabilité.
- Diverses catégories socio-professionnelles : développer une offre de logements variés, accessibles et adaptés à des catégories socio-professionnelles différentes, afin de promouvoir une mixité sociale et de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Ces initiatives combinées favoriseront un développement urbain inclusif, durable et attractif, répondant aux exigences variées de tous les résidents du territoire.

1.4. ORGANISER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET OFFRIR DES SOLUTIONS DURABLES

Le territoire bénéficie d'un bon équilibre entre les actifs qui travaillent à l'intérieur et à l'extérieur du SCoT, avec 63% des actifs travaillant au sein même du territoire et un faible différentiel de moins de 700 actifs entre les entrants et les sortants. Cela favorise une stabilité économique et limite l'évasion économique.

Une armature routière développée dessert tout le territoire et fournit des liaisons efficaces avec les grandes agglomérations bretonnes, compensant ainsi l'absence de lignes ferroviaires avec des connexions via les réseaux de transport régional. L'axe Triskell, infrastructure routière qui traverse le territoire, contribue significativement au développement des mobilités au sein et en direction et provenance du SCoT en améliorant notamment son accessibilité. Il permet également de dynamiser l'économie locale en attirant entreprises, commerces et en facilitant le tourisme tout en contribuant à renforcer les liens régionaux. Pour cette raison, les élus de Pontivy Communauté et de Centre Morbihan Communauté soutiennent la mise en 2x2 voies de l'ensemble de l'axe Triskell sous réserve que la consommation foncière qu'il engendre soit prise sur l'enveloppe foncière régionale. Cette réserve est motivée par l'envergure du projet, qui contribue au développement des mobilités aux échelles départementales et régionale, qui dépassent donc le territoire du SCoT.

Par ailleurs, la prédominance de la voiture individuelle traduit un manque de diversité dans les modes de transport, contribuant à la pollution atmosphérique et reflétant un manque d'options de transport public et d'aménagements cyclables. L'expansion des infrastructures pour le covoiturage et les véhicules électriques, ainsi que le développement de schémas directeurs cyclables intercommunaux, montrent une volonté de diversifier les modes de transport et de réduire la dépendance à la voiture.

Bien que le coût énergétique lié à la mobilité soit actuellement inférieur à celui des territoires voisins, les variations significatives entre les communes et les crises énergétiques actuelles posent un risque à surveiller.

L'objectif est d'appuyer le panel de mobilité dans un contexte de territoire où le train est absent mais que les liaisons dans le territoire et en accroche extérieure du territoire sont primordiales. Également il s'agira de prendre en compte les flux domicile-travail actuels et à venir.

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Pôle d'échanges multimodaux à structurer
- Schéma cyclable à déployer
- Mise en place d'une plateforme de mobilité du centre Bretagne (Ker Breizh Mobilité)
- Création / aménagement de cheminements doux
- Le retour du train et le maintien du transport de marchandises
- Création de nouveaux arrêts sur les lignes régionales
- Projet d'une nouvelle ligne régionale et de lignes locales
- Etc.

Pour offrir des alternatives viables à l'utilisation individuelle de la voiture, le SCoT entend développer un panel diversifié de mobilités durables. Cela inclut la promotion du covoiturage, le renforcement des réseaux de transport en commun, le développement de l'accès aux mobilités décarbonées (électrique, bioGNV, hydrogène...), l'expansion des possibilités d'auto-partage, ainsi que le développement de services de transport à la demande. Les mobilités actives, telles que la marche et le vélo, doivent également être encouragées par l'aménagement de voies dédiées et sécurisées.

Le Pays de Pontivy, en concertation avec les territoires adjacents soutient la création de nouveaux arrêts sur le réseau régional et le développement de nouvelles lignes régionales. En complément de ces lignes régionales, des lignes de transports en commun et de TAD à l'échelle du territoire du SCoT pourront être développer.

Conscient que le territoire, de par sa ruralité, ses typologies et sa topographie n'est pas spécifiquement adapté à l'usage de mode de déplacement doux pour de grandes distances quotidiennement, il s'agira de développer les infrastructures cyclables en prenant appui sur les schémas cyclables intercommunaux.

L'élargissement de l'offre de mobilité décarbonée est crucial pour encourager son adoption. Vis-à-vis de l'aménagement de territoire, il s'agira d'intégrer systématiquement des réflexions croisées sur la place des infrastructures IRVE dans les aménagements (OAP, quartier, centre-ville, équipement). Ces infrastructures peuvent être un moteur d'attractivité. L'objectif est aussi de rendre la mobilité décarbonée aussi pratique que les options de transport conventionnelles.

La mise en place de pôles multimodaux est primordiale pour faciliter les correspondances entre différents modes de transport. Ces pôles permettent une transition fluide entre le transport en commun, les véhicules personnels et les mobilités actives, optimisant ainsi les trajets et

réduisant les temps de déplacement. C'est la raison pour laquelle le projet soutient leur développement.

L'objectif est de maintenir l'attractivité du territoire pour l'emploi ; pour cela il s'agit de continuer à favoriser un équilibre entre les actifs entrants et sortants du territoire pour maintenir l'attractivité économique. Cela implique de soutenir les dynamiques d'échange avec les territoires voisins et d'offrir une variété de modes de transport adaptés aux besoins des résidents et des travailleurs.

En écho aux pôles multimodaux, le territoire promeut l'organisation d'une offre de co-voiturage structurée permettant ainsi une utilisation plus aisée.

Enfin, la cohérence dans l'aménagement urbain doit être systématiquement recherchée : la cohérence entre l'aménagement des services et des équipements, les réseaux de mobilité douce (Redonner une place aux modes actifs (vélo, marche...) dans les centres-bourgs (création de zones apaisées, organisation de Pédibus, déploiement de circuits pédestres 10 000 pas...) et l'accessibilité par les transports en commun doit être assurée par une planification intégrée qui prend en compte tous ces aspects. Intégrer la planification des transports dans le développement urbain général est nécessaire pour que les espaces résidentiels ne soient pas déconnectés des services, commerces, emplois et équipements avec une accessibilité maximale par des transports en commun et des modes de transport non motorisés dans la mesure du possible.

L'évitement au maximum des déplacements « carbonés » inutiles se traduira également par l'encouragement du télétravail, la localisation des commerces et services en centre-ville et de nouveaux modes de travailler « collaboratifs ».

1.5. PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE AU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET A LA QUALITÉ DE VIE ET DES PAYSAGES LOCAUX

Le Pays de Pontivy est confronté à une série de défis environnementaux et énergétiques interconnectés qui affectent directement la qualité de vie et la santé de ses résidents.

Le territoire compte de nombreuses Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ainsi que des établissements rejetant des polluants. Ce type d'installations et d'activités engendre diverses formes de pollution pour l'air et les sols qui posent des questions sur leur future utilisation, particulièrement dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique. Le trafic routier contribue également de manière significative à la pollution de l'air et à la pollution lumineuse, particulièrement le long des grands axes et dans les zones urbaines principales, ce qui nécessite des actions ciblées pour réduire ces impacts négatifs.

Un aspect crucial dans la région est la précarité énergétique, accentuée par l'ancienneté du parc immobilier. Environ 68% des résidences principales ont été construites avant 1970, ce qui pose de sérieux défis en termes d'efficacité énergétique. La loi de 2010 et diverses réglementations thermiques visent à améliorer cette situation en promouvant la rénovation énergétique des bâtiments pour réduire les charges énergétiques, soutenir l'emploi dans le secteur de la construction, et améliorer la santé des occupants.

Le climat océanique de la région, caractérisé par des températures modérées et des précipitations abondantes, subit cependant des changements. Les projections climatiques indiquent une augmentation des températures et des variations dans les régimes de précipitations, ce qui pourrait augmenter la fréquence des événements météorologiques extrêmes comme les sécheresses et les jours de forte chaleur. Ces changements climatiques ont des implications directes sur la santé publique, augmentant les risques de maladies liées à la chaleur et autres

impacts sanitaires. L'accessibilité aux services de santé est essentielle pour la prévention des maladies et la gestion des soins de santé. Malgré une bonne couverture médicale globale, le Pays de Pontivy a vu une diminution du nombre de médecins généralistes depuis 2017, passant de 49 à 43. Cette réduction pourrait impacter négativement la rapidité et l'efficacité des soins médicaux offerts à la population

L'objectif est de considérer l'urbanisme du pays de Pontivy au-delà de l'occupation des sols mais comme un écosystème favorable à la santé de la population afin d'améliorer la qualité de vie des habitants en favorisant des environnements urbains verts, biodiversifiés et durables qui soutiennent la santé physique et mentale.

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Création de pôles de santé, de maisons et centres de santé dans les centralités
- Opérations d'aménagements de bourg restructuration du cœur de bourg
- Requalification, revitalisation et aménagements des espaces publics
- Projet Territoire Econome en Ressource
- Etc.

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

Le Pays de Pontivy soutient :

- L'amélioration de l'accessibilité aux soins : il s'agira de développer des politiques pour augmenter le nombre de professionnels de santé dans les zones sous-desservies et améliorer la répartition des services de santé.
- La promotion de la santé environnementale : il s'agira d'intégrer la santé dans la planification urbaine et territoriale pour réduire l'exposition aux nuisances, favoriser les espaces verts, et soutenir les mobilités douces.
- L'adaptation face au changement climatique : il s'agira d'adapter les infrastructures et les services de santé pour mieux répondre aux défis posés par le changement climatique, notamment en augmentant la résilience des systèmes de santé face aux vagues de chaleur et autres phénomènes extrêmes.

SOUTENIR LE LIEN SOCIAL A TOUTES LES ÉCHELLES

Il s'agira de développer l'offre existante en équipements et services de santé / mobilité tout en renforçant le tissu social et favorisant l'inclusion avec des équipements / services accessibles à tous.

Pour cela le territoire a pour volonté fédératrice d'offrir un logement à chacun afin de répondre à ces besoins à l'instant t mais également ceux futurs pour assurer un parcours résidentiel adapté : du jeune actif qui veut s'installer et trouver son premier emploi à la personne âgée qui souhaite un logement plus adapté en n'oubliant pas les familles de toutes tailles. Le développement de programmes de logement abordable est essentiel pour permettre aux personnes de différentes classes socio-économiques afin de maintenir et de renforcer la cohésion.

Placer les services essentiels tels que les écoles, les centres de santé, les bibliothèques, les parcs et jardins et les commerces à distance de marche doit être systématiquement étudié pour tous les résidents afin de garantir l'équité dans l'accès aux services et soutenir les populations les plus vulnérables.

Compte tenu de la volonté forte de maintenir un lien social important et une inclusion indispensable dans les villes et villages, le SCoT soutient le système de transport public efficace et accessible connectant les quartiers résidentiels aux zones d'emploi, aux services, et aux espaces de loisirs.

L'aménagement, quel que soit l'échelle, promeut le soutien et le renforcement d'espaces publics conviviaux comme de lieux de rencontre communautaire et de lutte contre l'isolement. Le SCoT soutient les initiatives locales telles que les coopératives, les entreprises sociales, et les associations qui travaillent pour l'inclusion sociale et économique dans les villes, villages, quartiers.

Le SCoT appuie la mise en place d'activités, d'initiatives, d'organisation d'événements et des programmes qui célèbrent la diversité culturelle compte tenu des projets à la fois touristiques du territoire mais également au regard de sa richesse patrimoniale et historique.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES DE RESPIRATIONS DE NATURE URBAINE AUX SERVICES NOMBREUX

Intégrer des espaces verts et de respiration en milieux urbains (centre-bourgs compris) favorise la pratique d'activités physiques, la détente et la socialisation tout en encourageant la biodiversité.

Pour cela le SCoT du pays de Pontivy se base sur sa richesse naturelle telles que les cours d'eau, le canal, les parcs et espaces verts pour valoriser les espaces de nature urbaine au service des habitants. La réciprocité est également de mise avec une trame « urbaine-nature » au service de la biodiversité locale. L'urbanisme et l'aménagement des centres-villes et centre-bourg peuvent offrir des espaces de nature, de jardins partagés-

collectifs pour répondre aux nouvelles attentes de la population en compensation d'un urbanisme plus resserré, de terrains de jeux, des équipements sportifs et des zones ombragées, favorisant ainsi les liens sociaux, la pratique d'activités physiques et la détente.

Il s'agira également d'établir des corridors verts pour connecter différents espaces verts entre eux. Ces liaisons écologiques facilitent non seulement le déplacement des personnes mais aussi celui de la faune et la flore, renforçant la biodiversité ainsi urbaine.

AMÉLIORER LA GESTION DES RISQUES, NUISANCES, POLLUTIONS

L'objectif porté par le territoire du Pays de Pontivy est de ne pas accroître la vulnérabilité des personnes et des biens en tenant compte des effets liés au changement climatique :

- **Mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles** : Le territoire du SCoT du Pays de Pontivy est concerné par ce risque, particulièrement sensible au changement climatique au regard de l'importance de l'aléa du retrait gonflement des argiles. La prise en compte de la sensibilité du sol au phénomène de retrait-gonflement est essentielle pour maîtriser le risque dans les zones urbaines du territoire. Également, il s'agira de préserver l'équilibre hydrique du sol dans les milieux urbains concernés (désimperméabilisation, préservation des flux hydrogéologiques, couverts végétalisés, strates arborées, améliorer la gestion des eaux de ruissellement...)
- **Risque d'érosion des sols (dû aux ruissellements et à la couverture des sols)** : Le territoire étant concerné par une zone à aléa à érosion hydrique fort, l'objectif est de travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux notamment agricoles pour réduire l'aléa : dans le but de minimiser les effets de l'érosion et de limiter les transferts de phosphores et de pesticides vers les écosystèmes aquatiques, l'implémentation d'un système herbager ainsi qu'un réseau bocager fonctionnel doivent être favorisés. Ces mesures présentent

également un avantage crucial pour la préservation de la biodiversité et la gestion de la qualité et de la quantité des ressources hydriques

- **Risque d'inondation** : Au-delà de la gestion du risque pris en compte par les documents de gestion qui est de base indispensable (Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) du Blavet amont) , l'objectif est de préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues ; dans les secteurs à enjeux, là où les débordements pourraient être à l'origine de dommages importants, les conditions d'écoulement des cours d'eau doivent faire l'objet d'une attention particulière.
- **Risques ICPE, Transport de matières dangereuses** : L'objectif est de maîtriser les risques technologiques et industriels en encadrant l'urbanisation autour des sites concernés dans le cadre de l'aménagement du territoire pour les nouveaux secteurs mais également dans le cadre de la remobilisation et la requalification de l'existant.

La réduction des pollutions, les nuisances dans les secteurs fortement urbanisés se traduira par :

- La réduction des pollutions liées aux transports, à travers le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle dans la mesure du possible et aux nouveaux modes d'aménager en rapprochant l'offre de logement de l'offre d'emploi.
- La maîtrise de l'exposition des populations aux nuisances sonores en limitant les sources de bruit à travers une planification urbaine appropriée et des politiques de circulation adaptées
- La maîtrise des risques technologiques et industriels en encadrant l'urbanisation autour des sites concernés
- L'amélioration de la gestion des déchets en développant le réseau de collecte des déchets dans une logique de gestion de proximité,

promouvant l'économie circulaire et le réemploi des déchets, favorisant la gestion des biodéchets à la source et en prenant en compte la prise en compte des déchets en amont des projets d'aménagement. In fine il s'agira également d'articuler et de dimensionner les besoins d'équipements de gestion des déchets spécifiques.

Simplifiée dont disposent les deux EPCI (en cours d'élaboration au moment de la rédaction de ce document sur la CC Morbihan Communauté).

Cet objectif vise également à réduire les besoins en déplacement en jouant à la fois sur l'armature territoriale et l'armature économique.

UNE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITE ENERGÉTIQUE

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Rénovation énergétique de bâtiments publics notamment les écoles publiques
- Réhabilitation d'équipements publics
- Créations de déchetteries
- Etc

L'objectif est double portant à la fois sur les mobilités (réduction de la précarité pour les domiciles-travail) et sur le logement et les équipements majeurs/sensibles :

- L'objectif est d'augmenter la rénovation énergétique des logements et des équipements en mettant l'accent sur l'accompagnement des ménages et des collectivités en situation de précarité énergétique. L'augmentation des rénovations des bâtiments tertiaires, industriels, agricoles est également un objectif à atteindre.
- L'objectif est de promouvoir les modes actifs, les transports en commun et l'intermodalité pour réduire le trafic individuel motorisé et l'autosolisme. Ceci permettra notamment de limiter les émissions de polluants atmosphériques liés aux déplacements. Les outils de planifications des déplacements comme les Plans de Mobilité

AXE 2 : CONSOLIDER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE ET DIVERSIFIER LES SECTEURS POUR UNE OFFRE D'EMPLOIS DYNAMIQUE ET ATTRACTIVE

Le Pays de Pontivy est réputé pour son agriculture diversifiée, avec une forte présence dans l'élevage, la production laitière, les céréales, et les cultures légumières. L'agroalimentaire est donc un secteur clé et dynamique, avec la présence de nombreuses entreprises spécialisées dans la transformation des produits agricoles locaux. Cela comprend la production laitière, la transformation des céréales, des viandes, des fruits et légumes, ainsi que la fabrication de produits alimentaires spécialisés.

L'industrie occupe une place significative dans l'économie locale, notamment dans les secteurs de la métallurgie, de la mécanique, et de la plasturgie.

Les pôles majeurs abritent une variété de commerces, de services et d'entreprises artisanales. Le commerce de proximité, ainsi que les services aux entreprises et aux particuliers et l'artisanat contribuent à la vitalité économique à la fois des centres villes, des centres bourgs, du territoire et de la région.

L'innovation et l'entrepreneuriat font également partis des moteurs clés du développement économique. Des initiatives visant à soutenir les startups, les PME et les initiatives locales peuvent contribuer à la création d'emplois et à la diversification de l'économie locale. Les intercommunalités impulsent une dynamique d'innovation : l'innovation alimentaire à travers notamment le pôle universitaire, le pôle alimentaire et les établissements de formation pour Pontivy Communauté et l'accueil et l'accompagnement de projets éco-engagés, énergétiques et d'économie circulaires pour Centre Morbihan Communauté via notamment le Hub Enerco. Des incubateurs d'entreprises, des espaces de coworking et des programmes de formation sont mis en place pour favoriser l'émergence et la croissance d'entreprises innovantes dans la région.

La région offre un cadre naturel préservé, propice au développement du tourisme vert et rural. Les paysages pittoresques, les sentiers de randonnée, les sites historiques et culturels, ainsi que les activités de plein air telles que la pêche et le cyclisme, attirent les visiteurs à la recherche d'authenticité et de tranquillité.

Le tourisme rural, culturel et de nature représente donc un potentiel économique important, générant des emplois dans l'hôtellerie, la restauration, les loisirs, et les services connexes.

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui a renforcé son attractivité en réponse des besoins locaux en emploi et services

En 2045, c'est un territoire inscrit dans une économie durable quel que soit son secteur d'activité

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui a affirmé la diversification de son tissu économique

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui présente une offre de formation dans l'innovation et l'économie verte

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui allie deux agricultures : celle au rayonnement national et celle au rayonnement local

En 2045, c'est un Pays de Pontivy acteur majeur dans l'agroalimentaire car il a su s'adapter au changement climatique et à ses effets sur le monde agricole

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui offre un tourisme autrement, écoresponsable et soucieux de la mise en valeur du patrimoine historique et architectural, en fait sa renommée.

Les objectifs de l'axe 2 sont les suivants :

- 2.1 ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION AU SEIN DU TISSU ÉCONOMIQUE DU PAYS DE PONTIVY
- 2.2 SOUTENIR LES SECTEURS PRIMAIRES PRODUCTIFS ET DURABLES EN RÉPONSE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 2.3 AMÉNAGER QUALITATIVEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES EN CONCILIANTE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES, DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TRANSITION SOCIÉTALE
- 2.4 DYNAMISER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ARTISANALE DU TERRITOIRE
- 2.5 DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE



2.1. ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET L'INNOVATION AU SEIN DU TISSU ÉCONOMIQUE DU PAYS DE PONTIVY

La vitalité économique traditionnelle du territoire, ancrée dans l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, constitue le socle de l'identité économique locale.

Le SCoT de Pontivy se distingue par une répartition équilibrée entre l'emploi productif (48%) et l'emploi présentiel (52%), une stabilité qui s'est affirmée depuis 2009. Malgré une faible proportion d'emplois métropolitains par rapport à la moyenne départementale, l'encadrement métropolitain augmente à un rythme de 3,48% par an.

La structuration économique repose sur deux niveaux de spécificité :

- *Spécificité structurante élevée : fabrication alimentaire, agriculture, action sociale et administrative, transport et entreposage.*
- *Spécificité structurante mais moins élevée : fabrication de produits plastiques (secteur structurant en 2014), autres industries manufacturières, travail du bois, gestion de l'eau et des déchets.*

Le taux de création d'entreprises, bien que moins dynamique que dans les territoires comparables, progresse.

Cette économie traditionnelle, avec ses savoir-faire uniques et son patrimoine vivant, joue un rôle crucial dans le maintien de la cohésion sociale et la valorisation des ressources locales. L'innovation et le développement de nouvelles stratégies économiques qui répondent notamment aux enjeux de transitions environnementale et énergétique doivent se faire en harmonie avec cette économie existante, respectant et intégrant les pratiques traditionnelles pour créer une synergie bénéfique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif est de favoriser un écosystème industriel dynamique et durable, renforcer les capacités et l'innovation, intégrer une vision énergétique renouvelable et locale et de favoriser le parcours entrepreneurial sur le pays de Pontivy.

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- ZA intérêt national / régional
- Autres ZA classiques (d'intérêt SCOT et de proximité)
- Hub Enerco (incubateur d'entreprise / espace de coworking), Locminé
- Déchetterie professionnelle privée
- Création de pôles de santé
- Réalisation d'un pôle agroalimentaire (Pontivy Communauté)
- Centre de formation des nouveaux métiers
- Projet ENR :
 - Zone de déploiement ENR
 - Unités de méthanisation existantes ou en devenir
 - Unité de production d'hydrogène existante
 - Projets photovoltaïques au sol sur terres incultes
 - Projets agrivoltaïques (au cas par cas)
 - Réalisation de parc photovoltaïque en autoconsommation
 - Ombrières photovoltaïques
- Etc.

PORTER LE TERRITOIRE D'INDUSTRIE ALLIANT INNOVATION ET SERVICES

L'objectif est de favoriser un environnement propice à l'épanouissement de l'industrie au sein du territoire du Pays de Pontivy en :

- Mobilisant l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser les échanges et les partenariats entre les différents acteurs du territoire : acteurs économiques, collectivités etc.
- Soutenant la transition vers une industrie respectueuse de l'environnement : il s'agira d'encourager les pratiques industrielles durables pour l'adoption de technologies propres, pour la réduction des émissions et les déchets et pour des process plus économes en ressources.
- Promouvant le développement des secteurs et des compétences industriels par le soutien des équipements nécessaires aux formations et certifications adaptées aux besoins de ces industries.
- Stimulant l'implantation rapide d'industries et la création d'emplois au sein des bassins économiques. Ceci vise l'optimisation de l'offre foncière et le déploiement d'une offre de mobilité et de logement adapté à la main d'œuvre
- Remobilisant le foncier existant prioritairement ; ceci implique la réhabilitation des friches industrielles et la modernisation des parcs industriels permettra de maximiser les ressources et de réduire le besoin de nouvelle consommation d'espace. Cela inclut la rénovation des infrastructures et l'offre de services adaptés pour répondre aux besoins des entreprises actuelles et futures
- Accompagnant la mutation de la formation des métiers industriels ; L'adaptation des programmes de formation aux évolutions technologiques et aux impératifs écologiques de l'industrie est essentielle. Cela pourrait inclure des partenariats avec des universités et des centres de formation technique pour

développer des cursus spécialisés, ainsi que des programmes de formation continue pour les travailleurs déjà en poste.

- Repensant le foncier industriel dans le cas où il y en aurait la nécessité. Si les besoins des industries changent ou si le développement économique l'exige, il peut être nécessaire de reconsidérer l'utilisation du foncier industriel. Cela pourrait impliquer de redéfinir les zones dédiées à l'industrie, de réviser les plans d'urbanisme, ou de convertir certains terrains pour d'autres usages tout en assurant la viabilité environnementale et sociale des projets.

SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT ÉCO-ENGAGÉ

Le territoire soutien le Hub Enerco de Centre Morbihan Communauté qui vise à promouvoir et à développer les énergies renouvelables et les initiatives liées à la transition énergétique. Il s'agit d'un espace physique où sont regroupées des entreprises, des associations, des laboratoires de recherche et des institutions travaillant dans le domaine de l'énergie durable. Ce hub peut également servir de plateforme pour encourager la collaboration, l'innovation et le partage de connaissances dans le domaine de l'énergie verte au niveau local ou régional.

SOUTENIR LES FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le territoire a pour objectif d'augmenter la production d'énergies renouvelables locale pour devenir en 2050 un Territoire à Energie Positive. La stratégie mise en œuvre est portée par les PCAET respectifs mais la stratégie suivante met en lumière les orientations stratégiques liées à l'aménagement du territoire.

Il s'agira de créer les conditions pour le développement de projets : l'objectif est de soutenir les filières et les projets innovants via la promotion des énergies auprès des agriculteurs, l'identification des sites potentiels et développement du solaire photovoltaïque sur ombrières et au sol, la

réalisation d'un cadastre solaire, le soutien à l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens, etc. L'agrivoltaïsme doit être étudié au cas par cas, il ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture et doit respecter les dispositions législatives et réglementaires afin de ne pas engendrer une artificialisation des sols.

L'objectif est également de penser aux technologies de stockage d'énergie pour pallier les intermittences des énergies renouvelables.

L'objectif est d'ancrer le territoire dans le mix énergétique dans un souci de valorisation et d'utilisation locale, à proximité directe des consommateurs, afin de ne pas générer d'émission de GES indirectes liées au transport et de créer des emplois locaux

Le soutien du mix énergétique est porté par les objectifs suivants :

- Développer, accentuer l'énergie liée à la méthanisation. Son développement est conditionné à la présence en quantité/qualité suffisante des ressources nécessaires au processus (tel que l'eau), de l'intégration paysagère locale, de leur accès (infrastructures de transport) et la non-exposition des nuisances et pollutions dans le voisinage adjacent
- Développer, accentuer le bois énergie (individuel et collectif) Son développement est conditionné à la prise en compte la préservation de la TVB locale, de la suffisance en équipements et infrastructures nécessaire à l'exploitation, au stockage et de la gestion durable des espaces forestiers.
- Développer, accentuer la géothermie : les gisements locaux doivent être finement étudiées afin de mettre en place des solutions les plus durables
- Développer, accentuer les énergies de récupération et le solaire thermique : sont conditionnées la suffisance des réseaux d'accueil de ces énergies pour une exploitation optimisée. Il s'agira notamment de développer les réseaux de chaleur alimentés par

des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement urbains présentant une densité suffisante.

- Développer, accentuer le solaire photovoltaïque (toitures et ombrières) : la priorité est donnée aux espaces artisanaux (toitures), espaces de parking, espaces d'activités économiques (toitures). Les toitures des habitations doivent considérer une intégration paysagère respectant le patrimoine local et la typicité architecturale.
- Développer, accentuer le solaire photovoltaïque au sol sur les terrains dégradés et les friches non valorisés. L'agrivoltaïsme doit être étudié au cas par cas mais ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture.
- Développer, accentuer l'éolien ; son développement est conditionné à la non-atteinte des paysages locaux, la préservation de la faune locale notamment celle liée à l'avifaune et aux chiroptères.
- Etudier le potentiel de développement hydrogène

L'aménagement du territoire devra in fine déterminer des zones appropriées pour la construction de certaines de ces infrastructures en tenant compte des besoins logistiques et de l'impact sur le paysage et sur la trame verte et bleue (TVB).

En réponse à ce développement, l'objectif est également de travailler sur l'approvisionnement en énergie notamment du secteur industriel :

- En mettant place des infrastructures pour raccorder les entreprises, les infrastructures et les équipements, aux réseaux d'énergies moins carbonés (hydrogène vert et méthanisation).
- Menant des réflexions sur la mise en place de réseau de chaleur dans les zones denses.

- Proposer une électricité verte aux industries dans le cadre de projets d'autoconsommation collective en lien avec les projets d'énergie renouvelable

Une manière de soutenir le développement des énergies renouvelables, serait d'élaborer un fichier des bâtiments publics et privés indiquant le potentiel de production d'énergie solaire pour chacun. Ce registre pourra s'appuyer sur le cadastre solaire (registre public permettant de voir s'il est intéressant ou pas d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures, et permettant d'évaluer le potentiel de la production d'électricité par bâtiments).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PARCOURS ENTREPRENARIAL

La stratégie vise à stimuler la croissance des entreprises en répondant de manière proactive à leurs besoins en matière d'immobilier d'entreprise tout au long de leur développement. Cela comprend la mise en place d'infrastructures telles que des ateliers relais, des pépinières d'entreprises, des hôtels d'entreprises et des bureaux tertiaires équipés de services intégrés, afin de soutenir l'évolution des entreprises.

De plus, les changements dans les modèles économiques accentuent la nécessité de créer des espaces adaptés au *co-working* ou à des *Fab Labs* (« laboratoire de fabrication » de type tiers lieu), répondant ainsi à l'augmentation du télétravail et à la demande croissante pour des espaces de travail partagés et collaboratifs. Les polarités principales seront privilégiées. Toutefois, ces initiatives peuvent aussi s'inscrire dans des projets plus larges, tels que la revitalisation des espaces dans les centres-villages, avec un focus sur l'économie sociale et solidaire, enrichissant ainsi l'offre économique locale. Ceci permet d'ancrer le lien social indispensable porté par le Pays de Pontivy.

2.2. SOUTENIR LES SECTEURS PRIMAIRES PRODUCTIFS ET DURABLES EN RÉPONSE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Bretagne fortement agricole, traditionnellement un territoire d'élevage et de cultures, voit le SCoT de Pontivy s'inscrire dans cette tendance avec 67% de son territoire dédié à l'agriculture.

L'agriculture contribue de manière significative à l'économie locale : elle représente 5% de la valeur ajoutée créée par le SCoT, génère 7% de l'emploi et comprend 13% des établissements privés, couvrant 76% du territoire.

Le nombre d'exploitations agricoles dans le SCoT de Pontivy était de 1184 en 2021, marquant une baisse de -2,7% sur la période 2010-2020. Cependant, cette diminution ralentit par rapport aux périodes précédentes (-3,9% pour 2000-2010 et -4,1% pour 1990-2000). La superficie agricole utilisée est restée stable durant cette même période après une forte diminution entre 2000 et 2010, indiquant une stabilité de l'activité malgré une baisse du nombre d'exploitations.

Le territoire est reconnu comme un pionnier dans le secteur agroalimentaire, hébergeant des entreprises de premier plan (les Ateliers du Goût, filiale de Brake, multinationale de la restauration hors foyer ; Salaisons Celtiques, spécialisée dans la charcuterie ; le Groupe LDC, axé sur les produits à base de volailles ; Altho, connue pour ses chips de marque Bret's ou encore Linpac, leader européen du film à usage alimentaire) et d'autres entreprises d'envergures significatives (notamment Atlantem Industries ; le groupe Olmix ; Les Mousquetaires ; Celtipak...).

L'agriculture du Pays de Pontivy joue un rôle essentiel dans l'alimentation au niveau national grâce à sa diversité de production, sa qualité et son engagement croissant en faveur de pratiques durables. En tant que région agricole dynamique, elle contribue de manière significative à l'approvisionnement alimentaire national. Le monde agricole du territoire a déjà entamé cette période de transition et de modernisation des pratiques

agricoles pour s'adapter aux transitions environnementales et énergétique. Le présent objectif aussi vise à renforcer cette marche en avant tout en reconnaissant les évolutions déjà en cours.

Objectif : Bien que les effets du changement climatique puissent être moins extrêmes ici qu'ailleurs en France, les transitions offrent des opportunités tout en présentant des menaces non négligeables.

La dimension agricole du territoire et son influence nationale soulignent l'importance de cette activité, renforçant ainsi l'engagement indispensable du Pays de Pontivy.

ADAPTER LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE AU RAYONNEMENT RÉGIONAL ET NATIONAL AU REGARD DES PRESSIONS CLIMATIQUES

L'agriculture et le secteur industriel agro-alimentaire sont interdépendants, se soutenant mutuellement dans une relation à double sens. L'agriculture fournit les matières premières nécessaires à l'industrie agro-alimentaire, tandis que cette dernière offre des débouchés commerciaux essentiels aux agriculteurs. Ensemble, ils jouent un rôle crucial en tant que pourvoyeurs d'emplois dans le Pays de Pontivy, stimulant l'économie locale et régionale. La collaboration étroite entre ces secteurs est essentielle, notamment dans le cadre de l'adaptation aux effets du changement climatique pour garantir la résilience et la prospérité économique du territoire.

En effet, Le changement climatique remet en cause les contextes dans lesquels les activités économiques se développent. Il est évident que les activités agricoles sont directement exposées aux effets du changement climatique, et qu'en ce sens, des actions d'adaptation devront être mises en place.

Certaines activités économiques sont météo-dépendantes, ce qui implique de renforcer leur capacité d'adaptabilité aux aléas climatiques. Il s'agit de construire une économie résiliente face aux chocs climatiques. Au vu du poids de l'agriculture dans l'économie du territoire et dont les filières dépassent les frontières du territoire, une attention particulière est portée à l'accélération de la mutation du modèle agricole local pour le rendre plus résilient. In fine, le SCoT entend :

- Anticiper l'adaptation des exploitations et les pratiques agricoles aux évolutions à venir en s'appuyant sur l'ingénierie du vivant
- Accompagner les exploitations dans la transition environnementale, notamment développer leur autonomie ou les capacités de traitement in situ

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES AU FORT POTENTIEL AGRONOMIQUE

Le territoire du Pays de Pontivy, par sa stratégie foncière ciblant le développement de l'habitat, de l'économie, des équipements et services, s'engage à limiter significativement la réduction des terres agricoles, soutenant ainsi la pérennité et l'expansion d'une agriculture productive et de ses exploitations associées. Les espaces à fort potentiel agronomique devront prioritairement être évités.

Conformément à cet objectif d'optimisation et de réduction de la consommation d'espace, pour éviter le morcellement des parcelles agricoles, le développement sera principalement orienté vers les zones déjà urbanisées, et les agrandissements se feront en continuité avec les périmètres urbains existants.

Le SCoT du Pays de Pontivy prévoit d'intégrer l'agriculture dans les dynamiques locales et les nouveaux modèles de consommation. Dans cette perspective, le territoire entend renforcer et mettre en valeur les circuits courts, en considérant les défis liés à la diversification des activités agricoles, notamment en termes de transformation, d'emballage et de commercialisation directe des produits.

SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES VERTUEUSES ET L'ALIMENTATION SAINE, MISE EN PLACE DE CIRCUITS ALIMENTAIRES COURTS ET LOCAUX

Le SCoT promeut des pratiques agricoles vertueuses qui contribuent à la durabilité environnementale et à la préservation des écosystèmes locaux. En intégrant pleinement l'agriculture dans la gestion des cours d'eau et la préservation de la TVB, le SCoT encourage une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Une agriculture durable protège la biodiversité en maintenant des habitats naturels et des corridors écologiques, préservant ainsi la qualité des sols et des ressources en eau. En réduisant l'usage des pesticides et des engrais chimiques, elle limite la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau, améliorant la qualité de l'eau pour les écosystèmes et les populations locales. A titre d'exemple, la rotation des cultures augmente la résilience des terres face aux changements climatiques.

La préservation de la TVB assure la continuité des habitats naturels, facilitant les déplacements et la survie des espèces. La gestion des cours d'eau prévient l'érosion, maintien des zones humides essentielles et garantit un approvisionnement en eau propre. Ces actions favorisent un environnement équilibré et résilient, permettant à l'agriculture de prospérer sans compromettre les ressources naturelles.

Ainsi, le SCoT promeut des pratiques agricoles vertueuses aux bénéfices locaux avec :

- Le soutien à la transformation locale : investir dans des infrastructures de transformation alimentaire locales peut permettre aux producteurs de valoriser davantage leurs produits et de répondre à une demande croissante pour des aliments transformés de manière artisanale et locale. Cela peut comprendre la création de coopératives agricoles, de cuisines partagées, ou encore d'ateliers de transformation.

- Le soutien aux pratiques agricoles durables : encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture biologique, la permaculture, la rotation des cultures, ou encore la réduction de l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques à travers la préservation de la Trame Verte et bleue, la gestion des cours d'eau
- Le développement des circuits alimentaires courts : faciliter la mise en relation entre les producteurs locaux et les consommateurs est crucial.

GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Les modèles agricoles du territoire d'aujourd'hui devront anticiper les changements de demain, notamment en matière de ressource en eau et d'adaptation au changement climatique. Ceci vise à promouvoir le développement d'une économie circulaire basée sur les ressources locales l'objectif étant de renforcer la résilience territoriale en limitant la dépendance aux flux de ressources externes.

ASSURER LA TRANSMISSIBILITÉ DES EXPLOITATIONS

La pérennisation de l'activité agricole passe par une gestion efficace de la transmissibilité des exploitations, notamment face aux départs à la retraite des agriculteurs. Pour éviter l'abandon des terres agricoles et soutenir les jeunes agriculteurs, le SCoT soutient l'étude et la mise en œuvre de stratégies foncières agricoles afin de faciliter les transmissions d'exploitations. Il s'agira également de soutenir la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour la transmission d'exploitations, la création de réseaux de mentorat entre agriculteurs expérimentés et nouveaux entrants, ainsi que le soutien financier et administratif aux jeunes agriculteurs pour l'acquisition et le développement de leurs exploitations. En favorisant une relève générationnelle, ces mesures

contribueront à maintenir une activité agricole dynamique et durable sur le territoire.

EXPLOITER LES RESSOURCES MINÉRALES EN COMPATIBILITÉ AVEC LE PAS DU SCOT DU PAYS DE PONTIVY

En compatibilité avec le Schéma Régional des carrières, il sera question d'assurer une exploitation responsable et durable des ressources minérales du Pays de Pontivy, en harmonie avec les objectifs de préservation de l'environnement et de développement économique local, avec des actions spécifiques telles que :

- L'adoption de techniques d'extraction minimisant les impacts négatifs sur la biodiversité, les sols, et les ressources en eau (par exemple, la mise en œuvre de méthodes d'exploitation non invasives et la planification de la réhabilitation des sites contribuent à la protection des écosystèmes locaux)
- La réhabilitation des sites d'extraction pour permettre leur utilisation future pour l'agriculture, les loisirs ou d'autres activités. Cette approche assure que les sites d'extraction ne deviennent pas des zones dégradées, mais des espaces à valeur ajoutée pour la communauté. Des plans de réhabilitation pourront être mis en place à cet effet
- Une gestion rigoureuse des eaux de ruissellement pour prévenir la contamination des nappes phréatiques
- La réhabilitation des sites après extraction : Mettre en place des plans de réhabilitation pour chaque site, garantissant que les terrains peuvent être réutilisés pour des activités bénéfiques pour la communauté et l'environnement.
- Anticiper l'insertion paysagère des exploitations

2.3. AMÉNAGER QUALITATIVEMENT LES ESPACES ÉCONOMIQUES EN CONCILIANT PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES, DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET TRANSITION SOCIÉTALE

Dans un contexte où le tissu industriel du Pays de Pontivy est important et où la création d'entreprise est majeure, aménager qualitativement les espaces économiques apparaît comme fondamental pour promouvoir le développement durable, améliorer la qualité de vie des habitants et attirer des entreprises.

Objectif : Le territoire du Pays de Pontivy s'engage dans une stratégie de développement économique durable visant à préserver les ressources et valoriser qualitativement ces espaces en se basant sur des solutions naturelles et paysagères.

Le territoire du Pays de Pontivy s'engage dans une démarche de développement économique durable pour renforcer l'attractivité et améliorer la qualité de vie des travailleurs et des résidents locaux. Cette stratégie se décline par :

- L'amélioration et densification des zones d'activité : il s'agira prioritairement de revitaliser et moderniser les zones d'activités existantes pour augmenter leur densité. Cette démarche vise à attirer et retenir les entreprises en leur offrant des infrastructures flexibles et évolutives adaptées à leurs besoins.
- Réhabilitation des espaces délaissés : pour éviter la détérioration des zones d'activités et des paysages urbains, des efforts seront faits pour réhabiliter les espaces artificialisés qui ont été abandonnés, dans la mesure du possible
- Intégration de la dimension environnementale : les nouvelles zones d'activités seront aménagées de manière à valoriser les

services écosystémiques locaux, contribuant ainsi à un environnement de travail plus sain et plus durable.

- Mutualisation des services dans les zones d'activité dans une logique d'efficience, les zones d'activité offriront des services partagés tels que des parkings, des solutions de stockage, des services de gardiennage et des options de transport intégrées.

Même si la possibilité de création et d'extensions des zones d'activités économiques est une possibilité pour les élus, la priorité sera donnée à la remobilisation de l'existant, notamment dans une logique de sobriété foncière.

Une attention détaillée sera apportée à l'organisation et à l'aménagement des sites dédiés aux activités économiques, en mettant un accent particulier sur les facilités d'accès et les options de transport (transports publics, alternatives de mobilité, moyens de transport éco-durable, déploiement d'infrastructure de recharge de véhicule électrique (IRVE), zones de covoiturage), ce qui renforcera directement l'attrait pour les emplois et les entreprises. Il est également crucial d'incorporer des mesures environnementales qui valorisent les bénéfices écologiques fournis par ces zones d'activité (bioclimatisme, îlot de fraîcheurs, biodiversité, gestion des eaux de pluie etc.)

Étant donné le caractère distinctif de l'architecture et du paysage du Pays de Pontivy, la configuration des espaces dans les zones économiques sera conçue pour être plus attractive et pratique.

L'intégration des nouvelles constructions dans le paysage sera activement promue et simplifiée grâce à des stratégies et des directives qui visent à minimiser les visibilités mutuelles depuis les sites patrimoniaux ou les zones résidentielles, tout en offrant des parcelles de tailles variées adaptées à la spécificité et à l'accessibilité de chaque parc d'activité.

2.4. DYNAMISER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE ET ARTISANALE DU TERRITOIRE

L'offre commerciale du SCOT du Pays de Pontivy est dominée par des commerces intermédiaires (58 %) et de proximité (39 %), avec une faible présence de commerces de catégorie supérieure (3 %). La densité de commerces intermédiaires par habitant est inférieure à la moyenne du Morbihan, bien que celle des commerces de proximité soit légèrement supérieure. Pontivy et Locminé concentrent une densité commerciale plus élevée, mais cette densité diminue fortement dans les autres communes de Pontivy Communauté, contrairement à la CMC où la densité est plus homogène. Les hypermarchés et supermarchés sont limités aux principales communes ce qui peut impliquer des enjeux de flux pour la population locale.

L'objectif consiste à enrichir l'offre commerciale du territoire en s'intégrant harmonieusement à son organisation urbaine et à la dynamique des espaces de vie en écho à l'armature territoriale précisée à l'axe 1. L'activité commerciale et l'activité artisanale fédèrent les liens sociaux dans chaque polarité et dans le tissu rural.

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Réhabilitation / aménagement
- Les « derniers commerces » (épicerie, bar)
- Etc.

Dynamiser et pérenniser l'attractivité commerciale et artisanale s'entend par les stratégies suivantes :

- Favoriser une complémentarité entre les commerces de centre-ville et ceux en périphérie,
- Dynamiser les centres urbains pour booster leur attractivité,
- Améliorer les voies de mobilité douce pour faciliter l'accès aux zones commerciales,
- Promouvoir les installations qui mettent en valeur les produits locaux, tels que les marchés et les adaptations des espaces publics pour accueillir des commerces ambulants si nécessaire,
- Harmoniser esthétiquement les façades commerciales des centres bourgs pour renforcer leur attractivité
- Assurer que l'emplacement des commerces coïncide avec les usages du quotidien (écoles, gares, administrations, lieux culturels, sportifs ou touristiques, etc.)
- Permettre la réhabilitation de commerces anciens
- Favoriser la mise à disposition de locaux pour l'artisanat afin de détacher le lieu de travail du lieu d'habitation de l'artisan et faciliter la transmission de l'activité suite au départ à la retraite
- Développer des lieux où les artisans peuvent se réunir, partager des ressources et collaborer, favorisant ainsi l'innovation, la mutualisation des outils et la transmission des savoir-faire

SCoT DU PAYS DE PONTIVY – PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Le SCoT veut favoriser la diversification de l'offre commerciale en lien avec l'organisation globale du territoire, avec la limitation des déplacements contraints, le maintien, voire le développement d'une offre commerciale qualitative et unique, le maintien d'une vitalité de toutes les échelles urbaines, le développement des circuits courts :

- Pôles majeurs de Pontivy et de Locminé : maintenir et renforcer une offre commerciale de centre-ville dynamique et attractif. Il est également destiné à accueillir une offre commerciale diversifiée, dédiée à toutes les fréquences d'achats (quotidienne, hebdomadaire, exceptionnelle...).
- Pôles de proximité de Cléguérec, Le Sourn, Noyal-Pontivy, Saint-Thuriau, Rohan, Bréhan, Evellys, Réguiny, Moréac, Bignan, Plumelin, Moustoir-Ac, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec : développer une offre plutôt destinée aux besoins du quotidien et hebdomadaire.

L'ensemble des communes soutient le commerce de proximité.

En complément, les aménagements valorisant les productions locales et les circuits-courts (marchés, commerces ambulants, vente à la ferme...) sont encouragés.

2.5 DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Le Pays de Pontivy, riche en patrimoine historique, traditions vivantes, langue et musique, incarne une identité culturelle importante basée sur des sites remarquables comme par exemple les mégalithes, les Landes de Lanvaux, la forêt de Quénécan, le Lac de Guerlédan ou encore Domaine de Kerguéhennec, qui promet aux visiteurs de vivre une parenthèse authentique.

Sa gastronomie, son artisanat et sa vie associative renforcent également cette identité, faisant de territoire un lieu unique où passé et présent se rencontrent harmonieusement. Cette richesse culturelle est une source de fierté pour ses habitants et attire les visiteurs en quête d'authenticité bretonne.

Le Pays de Pontivy propose une diversité de formes de tourisme, attirant un large éventail de visiteurs. Le tourisme vert ou de pleine nature est particulièrement prisé, grâce à ses paysages typiques et ses nombreux sentiers de randonnée et voies vertes. Les amateurs de plein air peuvent profiter d'activités comme le VTT, les randonnées pédestres ou équestres, l'observation des oiseaux ou d'activités nautiques sur rivières ou plans d'eau comme le canoë, le kayak, la pêche ou le paddle.

Le tourisme culturel est également important, avec des sites historiques tels que le château des Rohan, le château de Pontivy et des événements comme les festivals de musique traditionnelle bretonne. Des parcours thématiques sont proposés pour découvrir les églises, les chapelles, et l'architecture identitaire du territoire.

Le tourisme gastronomique séduit par ses spécialités culinaires, notamment les crêpes bretonnes, le cidre, et les produits locaux comme le fromage et les charcuteries artisanales et les lieux qui permettent de les découvrir comme les marchés locaux ou les itinéraires gastronomiques, mêlant découverte et culture.

Parallèlement, le tourisme d'affaires se développe autour de Pontivy, grâce à ses infrastructures modernes pour les séminaires et conférences (Palais des Congrès, Centre d'exposition) et à sa position stratégique au cœur de la Bretagne. Chaque visiteur peut ainsi trouver une activité correspondant à ses intérêts, faisant du Pays de Pontivy une destination touristique complète et attractive.

L'objectif est de développer un rayonnement touristique basé sur un territoire durable et engagé, fournissant une expérience unique, une valorisation de ses patrimoines, de ses paysages alliant un slow tourisme et de véritables découvertes locales.

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Kingoland (Plumelin)
- Kerguéhennec
- Manoir de Lemay (école de crêperie et Calvaire) (Guéhenno)
- Château de Guéanec (Plumelin)
- Les Forges des Salles (Sainte-Brigitte)
- Amélioration des infrastructures autour des canaux et du lac Guerlédan
- Site spécialisé VTT (Bignan, Poublay)
- Création d'itinéraire gastronomique (Route de la pomme de terre)
- Développement du Musée SAS de la Grée (Plumelec)
- Développement du Musée des Chouans (Bignan)
- Randonnées PDIPR
- Les Forges des Salles
- Restauration et valorisation du Château des Rohan (Pontivy)
- Etc.

SCoT DU PAYS DE PONTIVY – PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Au-delà des paysages et du patrimoine architectural et historique, il s'agit de valoriser une identité, une culture locale, un état d'esprit global et local qu'il faut faire émerger, exprimer et rendre visible.

Il est nécessaire de s'adapter et de développer une stratégie de développement touristique axée sur une destination insoupçonnée au cœur de la Bretagne, paisible et accessible loin du tourisme de masse mais proche du littoral, dans une nature préservée.

Ces éléments se baseront sur :

- Une organisation claire de la stratégie touristique du territoire
 - Une importance accordée à la promotion et au marketing notamment en construisant des offres de séjours tout compris
 - Une mise en valeur des centre-bourg et centres villes d'intérêt et le développement de commerce adapté à la clientèle (modularité, complémentarité., occasionnel...)
 - Une mise en valeur d'une activité économique basée sur le tourisme autrement : typique, atypique
 - La valorisation du patrimoine naturel notamment au travers de :
 - o Une gestion durable, pédagogique et écoresponsable des sites naturels et remarquables
 - o La valorisation du patrimoine des landes de Lanvaux
 - Une animation et une promotion du territoire
 - La valorisation du patrimoine historique du territoire notamment par la mise en place de parcours thématiques pour découvrir les églises, les chapelles, et l'architecture identitaire du territoire
 - La valorisation de productions locales en circuits courts et la promotion des marchés locaux ou des itinéraires gastronomiques
- Le développement des activités de loisirs dans le respect de la durabilité des ressources au travers de :
 - o Développement de nouvelles activités liées au numérique et au jeu (*géocaching*, randonnée *gamifiée*...) pour un public divers (familles, adultes et avertis)
 - o Développement et valorisation des randonnées pédestres, vélo, VTT, équestres, trail soit un véritable maillage des liaisons douces, véritables moyens d'exploration du territoire
 - o Une mise en valeur du Canal, des rivières et points d'eau notamment par l'amélioration des infrastructures
 - o La structuration d'une offre d'itinérance (pédestre, vélo) pour relier les grands axes et les sites touristiques
 - La structuration de l'offre d'hébergements marchands au travers de :
 - o Accompagnement de la structuration d'offre d'hébergements marchands de groupe pour les familles, les randonneurs, les scolaires
 - o Accompagnement de la structuration d'offre d'hébergements marchands « nature » : bivouac et camping- car, van..
 - o Le développement d'une offre d'hébergement modulaire ou temporaire
 - o Accompagnement de l'offre d'hébergement d'une offre en équipements associés

Enfin, le projet stratégique soutient le développement d'un tourisme d'affaire au travers le soutien et le développement d'équipements nécessaires liés et à une offre d'hébergement adéquate.

AXE 3 : PROMOUVOIR UNE IDENTITÉ TERRITORIALE DURABLE ET RÉSILIENTE ; LA PROTECTION ET VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT COMME GARANTES DE LA QUALITÉ DE VIE

Le Pays de Pontivy bénéficie d'une bonne ressource en eau et d'un réseau hydrographique dense, ce qui est essentiel pour maintenir la biodiversité et soutenir l'agriculture locale. La bonne capacité d'épuration et la conservation de la qualité de l'eau dans certains secteurs sont également des points forts. De plus, le Pays de Pontivy jouit d'une grande diversité des milieux naturels, ce qui contribue à la réduction des pollutions et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Cependant, bien que des efforts soient fait depuis des années la qualité de l'eau reste majoritairement moyenne à mauvaise dans de nombreux secteurs.

Les opportunités pour améliorer et valoriser les ressources naturelles sont nombreuses. Par exemple, la valorisation des espaces forestiers-arborés et des prairies peut améliorer la qualité de l'eau. Le développement de solutions basées sur la nature et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable offrent des moyens d'améliorer la santé de la population et de réduire les impacts environnementaux.

Les principales menaces incluent la raréfaction de la ressource en eau due au changement climatique, la fragilité des écosystèmes locaux, et une aggravation de la précarité énergétique. Les risques d'inondations et de catastrophes climatiques, ainsi que le potentiel de feux de forêt, sont des préoccupations croissantes.

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui est engagé dans la stratégie de la réduction de la consommation d'espace pour tendre vers 0 quelques années plus tard

En 2045, c'est un territoire inscrit dans la valorisation de ses terres pour une agriculture durable et viable

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui se développe dans le respect des capacités des ressources naturelles : eau, biodiversité, air, sols

En 2045, c'est un Pays de Pontivy qui a affirmé l'adaptation au changement climatique par un urbanisme résilient

Les objectifs de l'axe 3 sont les suivants :

- 3.1. VALORISER DES SOLS VIVANTS ET ADAPTER UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NAF**
- 3.2. S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME SUPPORT D'ADAPTATION AU CHANGEMENT**
- 3.3. PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE EN RÉPONSE A LA PRÉSERVATION DES CAPACITÉS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES ET FUTURES DU TERRITOIRES**

SCoT DU PAYS DE PONTIVY – PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

La liste suivante propose des exemples de projets soutenus par les élus du territoire et qui permettent d'illustrer ces objectifs (**liste non-exhaustive**) :

- Mise en valeur des Landes de Lanvaux
- Renaturation / effacement de l'étang du bois d'Amour Retour au lit naturel du Signan
- Renaturation de l'ex IME (Pontivy)
- Aménagement du Valvert (Noyal Pontivy)
- Etc.



3.1 VALORISER DES SOLS VIVANTS ET ADAPTER UNE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NAF

La géologie complexe du territoire confère une richesse qui permet une exploitation variée des sols : l'agriculture y est développée, le territoire abrite une activité de carrières validée par le SRC de Bretagne depuis le 30 janvier 2020, et les sols présentent de nombreux enjeux de préservation en raison des usages variés. Ces occupations, notamment agricoles, forestières et prairiales, jouent un rôle primordial dans le stockage du carbone. La préservation de ces espaces est cruciale dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient également la prise de décision dans le cadre de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Les politiques actuelles, orientées vers la ZAN et la préservation de la biodiversité, favorisent la conservation des stocks de carbone sur le territoire.

Les sols du Pays de Pontivy, majoritairement composés de cultures et de forêts de feuillus, montrent un bilan positif des flux de carbone, les captations de carbone représentant plus de la moitié des émissions, tous secteurs confondus. Les fonctionnalités des sols, couvrant une large part du territoire, incluent des aspects écologiques, agricoles, hydriques, climatiques, économiques et de gestion des risques, et doivent être préservées dans un contexte de changement climatique affectant directement les ressources. Pour rappel la consommation d'espace NAF pour la période 2011-2021 est de 572 ha à l'échelle du pays de Pontivy selon le MOS foncier.

En ce qui concerne les vulnérabilités des ressources en sols, on note une faible réserve utile en eau au nord et à l'est du territoire, le long des grands axes aquatiques, et une sensibilité croissante face au changement climatique, avec un assèchement significatif prévu pour toutes les saisons. Cet assèchement aura un impact sur la qualité des sols, leur capacité de stockage de carbone, l'agriculture, et les activités économiques associées, affectant ainsi l'attractivité du territoire.

Les enjeux sont donc de :

- *Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols*
- *Considérer les exploitations actives vis-à-vis de l'aménagement du territoire*
- *Préserver les stocks de Carbone liées aux espaces forestiers par la limitation de l'artificialisation mais également à travers une gestion durable des espaces forestiers*
- *Réduire la vulnérabilité des sols en luttant contre la pollution des sols et les valoriser dans une logique de renouvellement ou de renaturation au regard des contraintes technico-économiques en recherchant des solutions fondées sur la nature et en valorisant les potentiels services écosystémiques transversaux*
- *Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau*

L'objectif du SCOT du Pays de Pontivy est de minimiser l'étalement urbain en équilibrant développement et conservation, ajustant l'utilisation de l'espace à la croissance démographique et économique, tout en intégrant des mesures pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie urbaine et rurale.

La consommation excessive d'espace peut entraîner la réduction des terres agricoles, des forêts et d'autres habitats naturels, ce qui menace la biodiversité et les services écosystémiques.

L'objectif du SCoT du Pays de Pontivy est de réduire sa consommation d'espace dans le cadre de la Loi Climat et Résilience et notamment dans le cadre de l'enveloppe maximale donnée au SCOT du Pays de Pontivy par le SRADDET de la Région Bretagne et dans le respect du principe de répartition entre les deux intercommunalités.

Cette enveloppe de consommation d'espace maximale déterminée par le SRADDET sera déclinée et territorialisée au niveau local en réponse au taux de croissance de 0,4% de la population, des besoins en logements et des besoins pour l'économie du territoire. Cette consommation d'espace prendra en compte celle effective depuis 2021 et sera déclinée par tranche de 10 ans dans l'objectif de réduction par deux par tranche. Il s'agira de trouver un équilibre entre développement et conservation, en intégrant des mesures qualitatives pour l'urbanisation existante et à venir, et des mesures efficaces de protection des sols.

Le SCoT du Pays de Pontivy vise à limiter cet étalement urbain en favorisant un développement urbain plus dense et mieux intégré. Dans ce cadre l'impact sur le cadre de vie se veut maîtrisé en promouvant des aménagements qui améliorent le cadre de vie urbain et rural, tels que les parcs, les espaces de partage et de cohésion sociale et une meilleure mobilité.

En complément, il s'agira de

- Conserver les espaces forestiers en tant que réservoirs de carbone, remparts contre l'érosion, barrières naturelles aux risques naturels, régulateurs de la température du sol et de l'air ;
- Maintenir l'intégrité des flux hydrauliques à la fois en surface et en souterrain en préservant les couverts végétaux naturels environnants ;
- Préserver la santé des sols pour renforcer la résilience des cultures face aux phénomènes climatiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les fluctuations importantes de température.

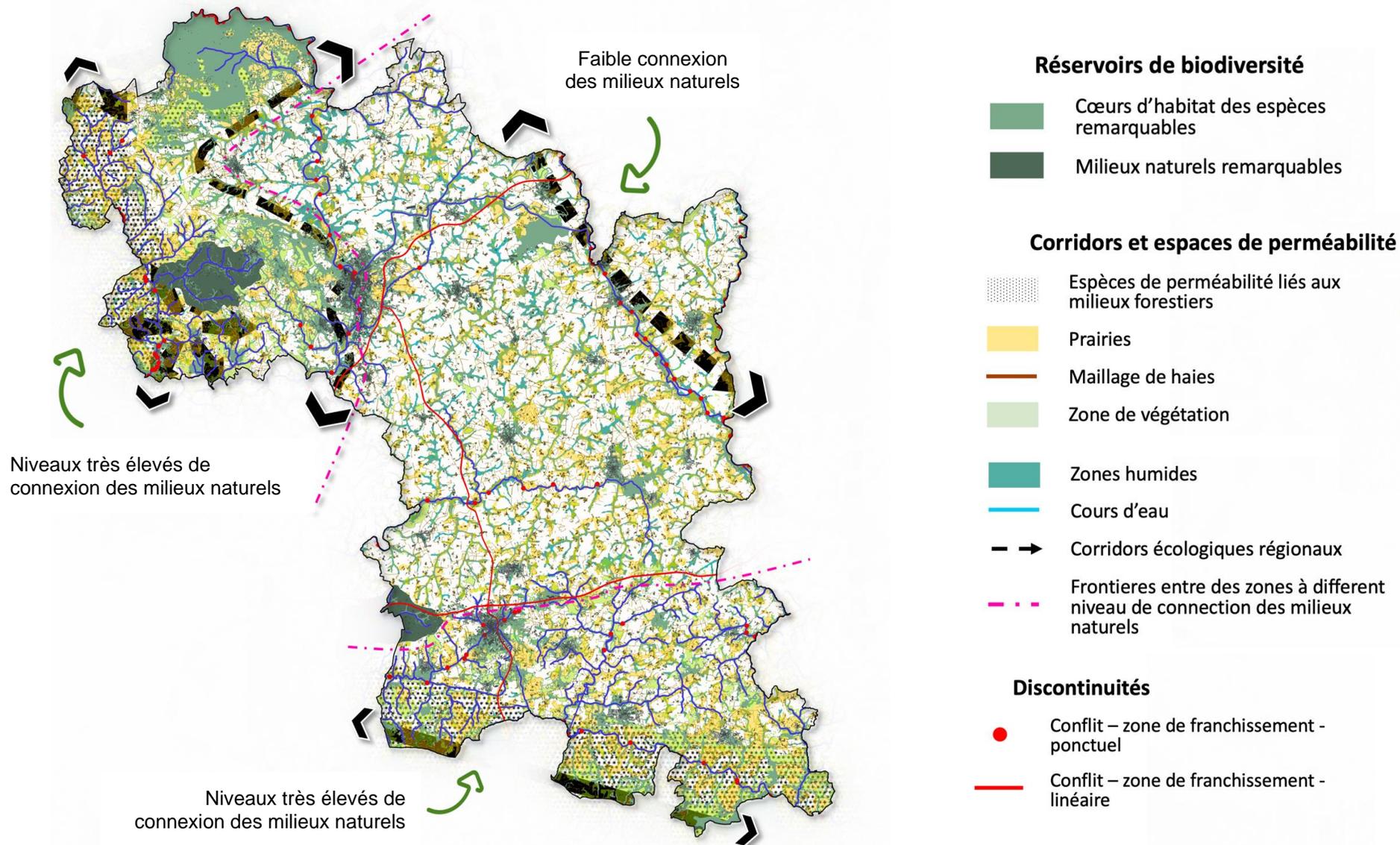
3.2 S'APPUYER SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME SUPPORT D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La richesse écologique du territoire est significative, se manifestant à travers une grande diversité d'habitats qui abritent une faune et une flore abondantes, principalement dans des environnements arbrisseaux et boisés. Le territoire du SCoT du Pays de Pontivy comprend 18 espaces de types ZNIEFF (1,2), 2 sites Natura 2000, 2 APB et 1 réserve biologique. La biodiversité du territoire, incluant la faune et la flore, ainsi que sa dynamique globale sont vulnérables au changement climatique. Les espaces forestiers jouent un rôle crucial dans le stockage de carbone du territoire. L'ensemble du territoire montre une dynamique écologique active, soutenue par une préservation et une activité agricole importante, contribuant à la conservation du patrimoine végétal. On observe notamment :

- *Des réservoirs forestiers significatifs, généralement bien interconnectés.*
- *Des réservoirs aquatiques identifiés le long de la vallée du Blavet et d'autres cours d'eau présents sur le territoire.*
- *Un réseau dense de corridors écologiques à travers les espaces boisés et les micro-vallées.*

Les zones urbaines principales du SCoT présentent un potentiel considérable pour le développement de la nature en ville. L'objectif est de renforcer, restaurer et développer ces supports écologiques urbains afin d'améliorer la biodiversité ordinaire et de s'adapter aux changements climatiques, notamment en termes de consommation d'énergie, îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales et risque de retrait-gonflement des argiles.

L'objectif du SCOT du Pays de Pontivy est de renforcer la trame verte et bleue pour un territoire diversifié et écologiquement résilient.



PRÉSERVER LES CŒURS DE BIODIVERSITÉ

Les cœurs de biodiversité sont des espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et au sein desquels les milieux naturels sont connectés voire très connectés. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. De par ces caractéristiques, les cœurs de biodiversité jouent un rôle majeur dans la fonctionnalité des continuités écologiques régionales.

Les cœurs de biodiversité sont à protéger tant dans leur intégrité que leur fonctionnalité

RENFORCER LES PERMEABILITÉS ÉCOLOGIQUES

Afin d'assurer la continuité écologique en permettant la libre circulation des espèces animales et végétales et de maintenir et restaurer les habitats naturels pour garantir la diversité des espèces et le bon fonctionnement des écosystèmes, le PAS entend :

- Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- Conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels fragilisés
- Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels, dans un contexte de pression urbaine (habitats et zones d'activité économique, commerciale et artisanale)
- Réduire la fragmentation des continuités écologiques liée aux infrastructures linéaires existantes
- Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'infrastructures depuis la conception jusqu'aux travaux, en privilégiant l'évitement des impacts.

PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES HABITATS NATURELS DANS LEUR SPECIFICITÉS ÉCOLOGIQUES : MILIEUX HUMIDES, MILIEUX FORESTIERS, PRAIRIES, MILIEUX OUVERTS ET SEMIS OUVERTS, MILIEUX BOCAGERS, COURS D'EAU :

L'ensemble des écosystèmes doit être pris en compte. Pour cela, il s'agira de :

- Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau et les fonctionnalités liées aux interfaces entre trame verte et trame bleue.
- Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l'agriculture.
- Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à la forêt
- Intégrer une gestion durable des milieux forestiers
- Préserver et restaurer les landes, pelouses, tourbières et milieux ouverts et semi-ouverts
- Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers, à savoir :
 - o les haies et les talus;
 - o les autres éléments naturels tels que bois, bosquets, lisières, arbres isolés, mares, etc., qui assure le maintien, la restauration ou la création de réseaux cohérents et fonctionnels

CONCILIER URBANISME ET PRÉSERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il s'agira de :

- Intégrer la nature en ville et dans les opérations d'aménagement
- Favoriser et développer des formes architecturales favorables à la trame verte et bleue.
- Gérer les franges urbaines avec les habitats écologiques pour limiter les pressions

S'APPUYER SUR LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE COMME SUPPORT D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les solutions fondées sur la nature représentent une approche intégrée et multifonctionnelle pour relever les défis environnementaux et sociaux tout en promouvant un développement durable et résilient.

Cette approche utilise les processus et les éléments naturels pour répondre à divers défis sociétaux, notamment les changements climatiques, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, la santé publique, et la réduction des risques naturels. Elles se basent sur la préservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes pour offrir des avantages écologiques, économiques et sociaux.

Dans le cadre du SCOT du Pays de Pontivy, les solutions fondées sur la nature permettront notamment :

- D'intégrer des aménagements urbains écologiques : exemple de végétalisation pour améliorer l'isolation thermique, réduire les îlots de chaleur urbains et augmenter la biodiversité en ville, création de parcs, espaces verts dans les aménagements pour offrir des espaces de loisirs, améliorer la qualité de l'air et fournir des habitats pour les espèces locales.
- Une meilleure gestion des ressources en eau via
 - o Le renfort des infrastructures vertes (solutions naturelles comme les bassins de rétention, les zones d'infiltration et

les systèmes de drainage naturel pour gérer les eaux pluviales et réduire les risques d'inondation)

- o La protection des bassins versants : Préserver et restaurer les écosystèmes des bassins versants pour améliorer la qualité de l'eau, réguler le débit des rivières et réduire l'érosion des sols.

3.3 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU EN ADOPTANT UN AMÉNAGEMENT DURABLE QUI PREND EN COMPTE LES CAPACITÉS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES ET FUTURES DU TERRITOIRES

La ressource en eau couvre l'ensemble du territoire du Pays de Pontivy et ses enjeux sont intégrés dans toutes les composantes du SCoT. L'unité hydrographique du Pays de Pontivy est caractérisée par la présence de forêts, de prairies et de nombreux cours d'eau. Les pressions sur cette ressource sont principalement liées aux enjeux urbains, à l'agriculture et à la foresterie. L'assainissement représente un enjeu majeur de développement pour le territoire. Par ailleurs, une grande zone de vulnérabilité aux nitrates est située à l'est et au sud du périmètre du SCoT du Pays de Pontivy.

L'alimentation en eau potable provient à la fois de sources superficielles et souterraines. Les données des collectivités gérant l'eau montrent que :

- *La ressource est abondante mais vulnérable.*
- *La qualité de la ressource nécessite des efforts de maintien voire d'amélioration.*

Les mesures de protection de la ressource doivent être intégrées dans l'aménagement du territoire pour tendre vers une amélioration.

Cela est d'autant plus important car la ressource en eau, et en particulier le cycle de l'eau, sera fortement modifiée dans les années à venir en raison du changement climatique. La réflexion sur la gestion de la ressource en eau peut s'appuyer sur plusieurs piliers liés aux services écosystémiques, notamment :

- *La santé environnementale,*
- *La dynamique écologique et la biodiversité,*
- *Le développement du territoire.*

L'objectif est de préserver la capacité des ressources en eau face au développement du territoire, en assurant une gestion durable des bassins versants, en intégrant des pratiques d'ingénierie adaptées au cycle complet de l'eau.

GARANTIR LE CYCLE DE L'EAU

Garantir un cycle de l'eau sain est vital pour le maintien des écosystèmes naturels, la sûreté de la population et les activités économiques. La gestion durable de l'eau est donc une priorité pour assurer un avenir résilient face aux changements climatiques et à la croissance démographique. Les objectifs liés au cycle de l'eau sont les suivants :

- Une gestion durable des bassins versants : l'objectif est d'assurer une planification intégrée qui prend en compte les impacts des nouvelles infrastructures et aménagements sur les bassins hydrographiques. Cela inclut notamment l'application de solutions basées sur la nature pour gérer le ruissellement et la filtration de l'eau.
- L'intégration systématique dans l'aménagement de l'ingénierie en faveur du cycle de l'eau complet (eau pluviale, ruissellement, etc.)
- La promotion d'aménagements perméables notamment via l'utilisation de surfaces perméables pour augmenter l'infiltration de l'eau dans le sol, réduisant le ruissellement et la charge sur les systèmes de gestion des eaux urbaines.
- La préservation et la restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des têtes de bassin versant.
- La protection des milieux humides et associés au travers de :

SCoT DU PAYS DE PONTIVY – PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

- La mobilisation des leviers pour connaître, protéger et restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau.
- La gestion et l'entretien des milieux humides de manière durable notamment par le maintien des prairies et des champs d'expansion des crues
- L'encadrement des opérations d'aménagement sur les zones humides en rendant la compensation plus efficace
- Des efforts de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages prioritaires, en associant tous les acteurs concernés
- La préservation des connexions entre cours d'eau et zones humides
- La préservation des connexions entre cours d'eau et leurs annexes hydrauliques, et leurs fonctionnalités écologiques.
- La préservation des éléments naturels et paysagers permettant de réduire l'érosion hydrique et favoriser l'infiltration à la parcelle

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Améliorer la qualité de l'eau est essentiel pour protéger la santé publique, préserver l'environnement, assurer un développement durable, et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Ainsi le SCoT entend :

- Établir et maintenir des zones tampons végétalisées le long des cours d'eau pour filtrer les polluants avant qu'ils n'atteignent les cours d'eau et pour protéger les habitats aquatiques.
- Engager des projets de restauration des cours d'eau dégradés et des milieux humides pour rétablir leur fonctionnalité écologique et leur capacité à réguler le cycle de l'eau naturellement.
- Prévenir de toutes nouvelles dégradations de milieux : la non-détérioration de l'existant s'impose logiquement comme un préalable à tout aménagement important ou changement

d'occupation des sols dans le bassin versant et à toutes installations, ouvrages, travaux ou activités dans les cours d'eau.

- Préserver les aires d'alimentation en eau potable
- Améliorer l'efficacité et le traitement des eaux usées et maîtriser les rejets d'assainissement collectifs et non collectifs vers le milieu naturel

ÊTRE EN CAPACITÉ DE RÉPONDRE AUX ENJEUX QUANTITATIFS DE LA RESSOURCE EN EAU

Les projections climatiques conduisent à anticiper, au cours des prochaines décennies, une diminution de la quantité d'eau disponible liée à une modification des régimes de pluies, une augmentation de l'évaporation, une aggravation des sécheresses et une diminution des débits d'étiage. Les épisodes de canicule et de sécheresse, dont la fréquence et la durée devraient augmenter, risquent par ailleurs de générer des demandes accrues en eau.

Il s'agira de limiter les pressions sur les cours d'eau et s'assurer de la compatibilité des usages en coordonnant les différents usages de l'eau (agricoles, industriels, domestiques) pour éviter les conflits et maximiser l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

En réponse à cette stratégie, le SCoT entend améliorer les capacités d'adapter la gestion des ressources en eau pour sécuriser les usages par le développement d'infrastructures adaptées pour la gestion de l'eau afin d'être plus résilientes aux changements climatiques et capables de répondre à la fluctuation des besoins en eau.

Les besoins ressources doivent être évalués au regard des dernières projections du GIEC afin d'intégrer des scénarios de changement climatique dans la planification de la gestion de l'eau, en anticipant des conditions plus extrêmes et des variations de la disponibilité de l'eau.